



ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  Étude sur les taux de revalorisation des
contrats individuels d'assurance-vie au
titre de 2014

Synthèse générale

Le niveau des taux de revalorisation servis aux assurés appelle une vigilance particulière du superviseur, au regard de ses objectifs à la fois de contrôle prudentiel et de suivi des pratiques commerciales en assurance vie.

Le taux de revalorisation moyen, net de frais de chargement, pondéré par les provisions mathématiques correspondantes pour les contrats individuels sur leur fonds euros (avant prélèvements fiscaux et sociaux) s'élève à 2,54 % au titre de 2014. Ce taux s'inscrit dans une dynamique à la baisse observée depuis 2007 (de 4,1 % en 2007 à 2,8 % en 2013), en lien avec la contraction des taux obligataires. Les taux longs sur obligations souveraines françaises ont atteint des niveaux historiquement bas en 2014 à hauteur de 1,66 % en moyenne annuelle (contre 2,21 % en 2013). Ce niveau a pesé sur les rendements des actifs des assureurs et par conséquent sur les taux de revalorisation servis aux assurés. La baisse de la rémunération des contrats d'assurance-vie et de capitalisation individuels, a été préconisée en octobre 2014, par Christian Noyer, président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), afin de maintenir un niveau de solvabilité acceptable pour les assureurs. Le recul de la rémunération (-0,26 point) aurait pu être plus important au regard de la baisse observée sur les taux souverains français en 2014 (-0,55 point). Il convient d'ailleurs de noter que les taux souverains ont encore continué à se dégrader en 2015, pour revenir autour de 0,57 % en moyenne sur les 5 premiers mois de l'année.

En termes de provisions mathématiques, la part des contrats revalorisés à un taux inférieur à l'année précédente s'accroît (90 % en 2014 contre 66 % en 2013). Ainsi, la part des contrats bénéficiant d'un relèvement ou d'une stabilité du taux de revalorisation net par rapport à l'année précédente est en net recul (resp. 3 % en 2014 contre 19 % en 2013 et 7 % des provisions mathématiques 2014 contre 14 % en 2013).

En conséquent, en 2014, seuls 34 % des contrats, en termes de provisions mathématiques, affichent un taux de revalorisation supérieur à 2,7 %, contre 61 % en 2013. De plus, 71 % des contrats, en termes de provisions mathématiques, ont été revalorisés à au moins 2,2 % en 2014.

La dispersion des taux de rendement, en revanche, reste stable d'une année sur l'autre. En 2014, le taux moyen pondéré des 25 % de provisions mathématiques les moins rémunérées a été de 1,9 % alors que les 25 % de provisions les plus rémunérées l'ont été à un taux moyen de 3,3 %. Ces taux étaient respectivement de 2,1 % et 3,5 % en 2013.

La très grande majorité des assureurs procède en 2014 à une différenciation notable des taux entre leurs contrats. En effet, seulement 11 % des sociétés retenues pour l'étude (contre 9 % en 2013) ont proposé un taux identique pour tous leurs contrats, ceux-ci représentant moins de 0,26 % (contre moins de 0,1 % en 2013) du total des provisions mathématiques. Pour 13 % des assureurs, l'écart interquartile des taux de revalorisation sur leurs différentes lignes de contrats est supérieur à 60 points de base. Ces assureurs représentent 22 % des provisions mathématiques totales, les assureurs gérant un portefeuille de plus petite taille, ayant tendance à moins différencier les contrats.

On constate par ailleurs que le taux de revalorisation servi aux contrats fermés aux affaires nouvelles diminue plus fortement que, et est en moyenne inférieur à celui appliqué aux contrats ouverts (respectivement 2,57 % contre 2,51 %).

Enfin, concernant le taux technique des contrats individuels en 2014, près de 76 % des provisions mathématiques présentent un taux inférieur ou égal à 0,2 %, contre 69 % en 2013. Cette faiblesse des taux techniques et leur baisse en moyenne au cours du temps est un facteur de stabilité important pour le secteur de l'assurance-vie français dans un environnement de taux bas, tout en offrant une garantie de stabilité du capital aux assurés.

SOMMAIRE

1. CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE	4
1.1. Les enjeux de l'étude sur les taux de revalorisation en assurance-vie	4
1.2. Un échantillon représentatif des contrats individuels d'assurance-vie.....	5
2. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE-VIE INDIVIDUELLE	6
2.1. La bancassurance domine toujours la distribution des contrats individuels d'assurance-vie.....	6
2.2. L'activité reste concentrée sur les contrats d'assurance-vie à prime unique ou versements libres	6
2.3. Poids légèrement plus élevé pour les contrats fermés aux affaires nouvelles ..	8
3. LA REVALORISATION DES CONTRATS INDIVIDUELS D'ASSURANCE VIE 9	
3.1. Le taux de revalorisation net moyen du marché reste orienté à la baisse.....	9
3.2. Les contrats de capitalisation plus rémunérateurs que les contrats d'assurance-vie.....	10
3.3. Les assureurs dits traditionnels rémunèrent plus fortement les contrats en 2014	11
3.4. Des différences peu marquées entre les contrats ouverts et fermés aux affaires nouvelles	12
4. LA CONTRAINTE DE TAUX TECHNIQUE	13
4.1. Une faible contrainte des taux techniques dans un environnement de taux bas	13
4.2. La baisse progressive du taux technique compensée par une revalorisation élevée	14
5. LA STRUCTURE DES ENCOURS SUIVANT LE TAUX DE REVALORISATION	15
5.1. Mise en évidence de seuils de revalorisation	15
5.2. Une dispersion des taux de rendement stable d'une année sur l'autre	15
5.3. Une translation de la distribution vers une revalorisation plus faible	17
5.4. Des évolutions assez disparates des taux de revalorisation au sein des organismes.....	17
LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX	19

1. Cadre général de l'étude

1.1. Les enjeux de l'étude sur les taux de revalorisation en assurance-vie

Le marché de l'assurance-vie est important et dynamique en France, où l'offre de contrats individuels d'assurance-vie et de capitalisation est abondante. On compte en 2014 près de 52 millions de contrats souscrits, sur toutes les catégories de contrats individuels traitées ici.

Dans un contexte où les rendements des actifs sont en baisse, le Secrétaire Général de l'ACPR invite les assureurs-vie à lui communiquer les taux de revalorisation des provisions mathématiques pour l'ensemble de leurs contrats d'assurance-vie et de capitalisation. En effet, la revalorisation est une variable clé pour la gestion des organismes, puisqu'elle conditionne les résultats des assureurs vie et, par conséquent, leur solvabilité.

Le recueil d'informations étant réalisé par l'intermédiaire d'une enquête annuelle, leur exploitation comporte à la fois un objectif de suivi prudentiel – notamment au regard de la politique de gestion des placements en représentation et de l'équilibre du compte de résultat – et de suivi des pratiques commerciales en assurance-vie.

Cette étude, menée depuis 2008, vise à analyser les principales caractéristiques des taux de revalorisation nets¹ des contrats individuels. Une étude similaire est consacrée aux contrats collectifs². Ces deux études améliorent la connaissance de l'offre de contrats d'assurance-vie dans sa diversité en s'intéressant notamment aux caractéristiques des contrats (taux technique, date de première commercialisation, nombre d'assurés, contrats ouverts ou non aux affaires nouvelles).

Les contrats individuels d'assurance-vie concernés par l'étude

Le détail des taux de revalorisation de l'ensemble des **supports euro** a été demandé aux organismes supervisés par l'ACPR et commercialisant des contrats individuels d'assurance-vie et de capitalisation.

Typologie des contrats

Le champ des contrats individuels d'assurance-vie et de capitalisation couvre les catégories 1, 2, 4 et 5 de l'article A.344-2 du code des assurances :

- *Contrats de catégorie 1* : contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres) ;
- *Contrats de catégorie 2* : contrats de capitalisation à primes périodiques ;
- *Contrats de catégorie 4* : contrats individuels d'assurance-vie à prime unique ou versements libres (y compris groupes ouverts) ;
- *Contrats de catégorie 5* : contrats individuel d'assurance-vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts).

Nature des contrats

Le contrat à prime unique correspond à un versement en une seule fois des fonds au moment de la souscription. Il se distingue ainsi des contrats à primes périodiques pour lesquels des versements sont planifiés à échéance régulière.

Contrairement aux contrats d'assurance-vie (catégories 4 et 5), les contrats de capitalisation (catégories 1 et 2) ne comportent pas d'aléa lié à la durée de vie humaine.

¹ Taux technique + participation aux résultats diminuée des chargements sur encours, mais bruts de prélèvements fiscaux et sociaux

² Une note complémentaire décrit en détail les évolutions correspondantes pour ces contrats depuis 2012.

On entend par groupe ouvert une association ou un groupement formé en vue de la souscription de contrats d'assurance de personnes ouvert aux adhésions individuelles, à la différence des assurances collectives, qui s'adressent à des groupes fermés d'adhérents (par exemple, les salariés d'une entreprise ou d'une profession).

Ils font l'objet d'une analyse séparée. La présente analyse se concentre sur les contrats individuels d'assurance-vie et de capitalisation qui représentent 76 % du nombre de contrats commercialisés sur le marché et 92 % des provisions mathématiques déclarés en 2014 dans le cadre de l'enquête. Les contrats collectifs, également inclus dans le champ de l'enquête, sont analysés dans une étude séparée.

1.2. Un échantillon représentatif des contrats individuels d'assurance-vie

Cette étude utilise les données exploitables de 85 organismes commercialisant des contrats individuels d'assurance-vie ou de capitalisation, qu'ils soient ouverts ou fermés aux affaires nouvelles, et ayant répondu à l'enquête (sur un total de 102 organismes interrogés). Les informations recueillies pour ces contrats permettent de représenter 99 % du marché en 2013 et atteignent 1 106 milliards d'euros de provisions mathématiques en 2014 dans le cadre de l'enquête.

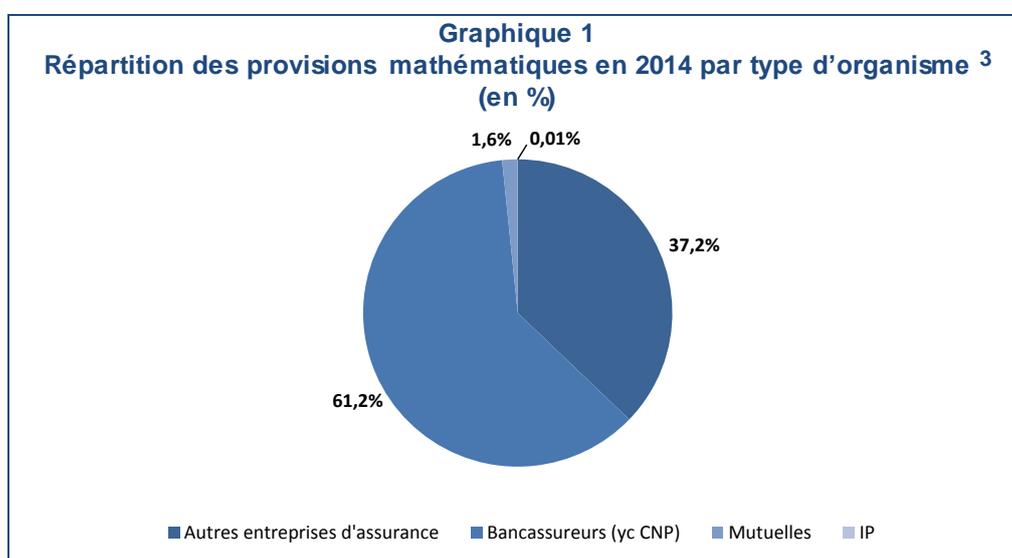
L'échantillon comporte plus de 10 900 versions de contrats individuels qui correspondent environ à 6 000 contrats types, chaque contrat type pouvant comporter plusieurs versions caractérisées par des garanties et/ou des conditions tarifaires propres.

2. Le marché de l'assurance-vie individuelle

Avant d'analyser en détail l'évolution de la revalorisation des contrats individuels d'assurance-vie et de capitalisation, la répartition de ce marché est présentée par rapport aux données fournies par l'ensemble des organismes ayant répondu à l'enquête.

2.1. La bancassurance domine toujours la distribution des contrats individuels d'assurance-vie

En termes de canaux de distribution des produits d'assurance-vie, les *bancassureurs* (dans l'acceptation d'organismes liés financièrement à un groupe bancaire, y compris CNP Assurances) représentent 61 % du total des provisions mathématiques des contrats individuels en 2014 (Cf. Graphique 1). La part de marché des autres entreprises d'assurance est également importante, autour de 37 %.

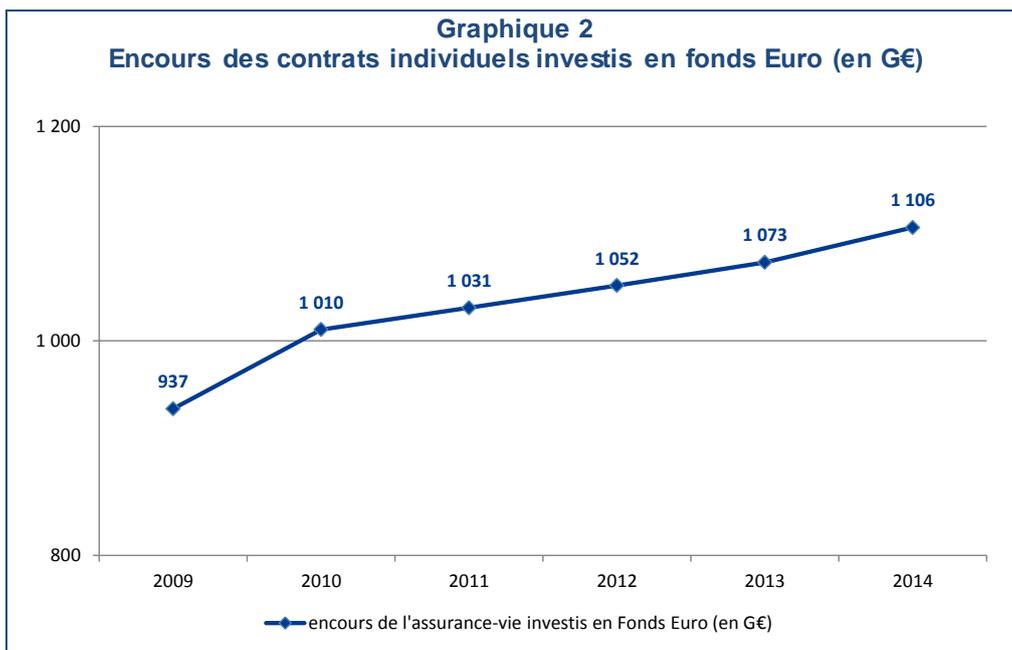


Enfin, la place occupée par les mutuelles régies par le Code la mutualité et les institutions de prévoyance (IP) reste marginale, avec à elles deux moins de 2 % des provisions mathématiques. Ainsi, seulement 5 contrats individuels concernent des IP.

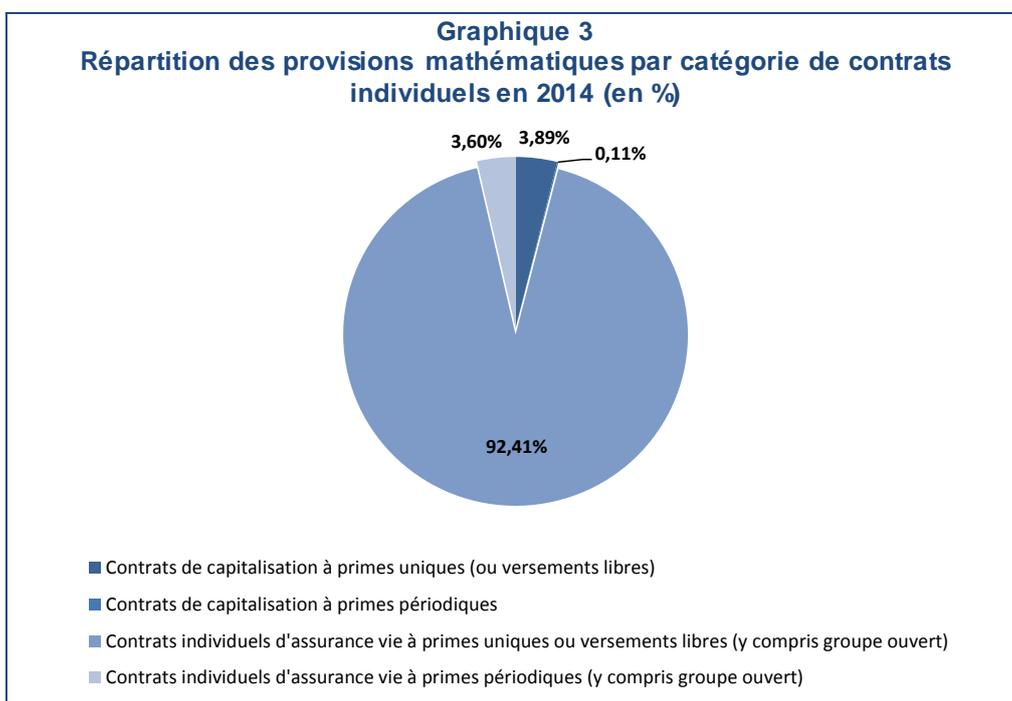
2.2. L'activité reste concentrée sur les contrats d'assurance-vie à prime unique ou versements libres

En 2014, les encours des contrats individuels s'établissent à 1 106 milliards d'euros contre 1 073 milliards d'euros en 2013, soit une progression de 3 % par rapport à l'exercice précédent (Cf. Graphique 2). Elle s'explique notamment par une hausse des encours des contrats individuels d'assurance vie et de capitalisation à primes uniques qui compense la baisse observée sur les encours des contrats individuels d'assurance vie et de capitalisation à primes périodiques.

³ Ensemble des organismes ayant répondu à l'enquête sur les taux de revalorisation en assurance-vie au titre de 2014.



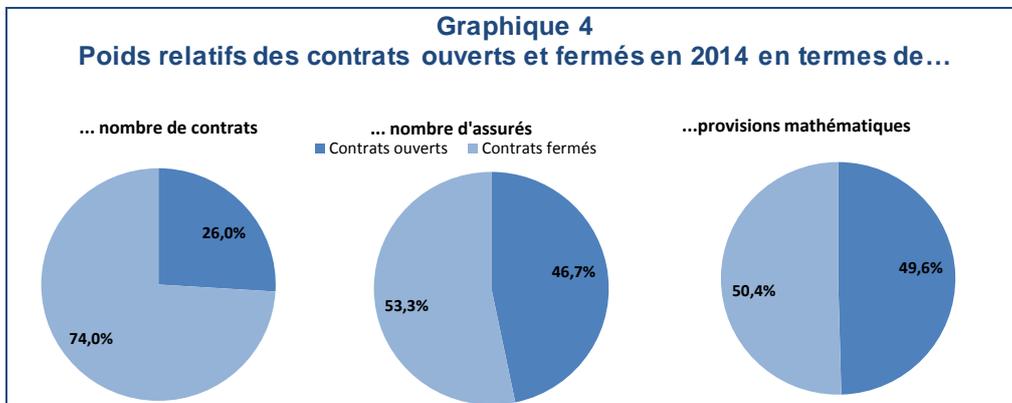
Ainsi, le marché de l'assurance-vie relève quasi exclusivement des *contrats individuels à prime unique ou versements libres* (catégorie 4) qui représentent environ 92 % des provisions mathématiques des contrats individuels en 2014 (Cf. Graphique 3). Ils seront donc l'élément directeur de cette étude.



Deux autres catégories de contrats – les *contrats individuels d'assurance-vie à primes périodiques* et les *contrats de capitalisation à prime unique* – représentent chacune près de 4 % des provisions mathématiques. Le poids des *contrats de capitalisation à primes périodiques* reste négligeable. Cette répartition est demeurée relativement stable par rapport à 2013.

2.3. Poids légèrement plus élevé pour les contrats fermés aux affaires nouvelles

Un contrat fermé aux affaires nouvelles est un contrat pour lequel il ne peut plus y avoir de nouvelles souscriptions, mais dont les encours continuent d'être revalorisés au bénéfice des assurés.



Les contrats ouverts et fermés représentent une proportion quasi identique des provisions mathématiques (Cf. Graphique 4), autour de 50 %, fin 2014. En revanche, les contrats fermés sont bien plus nombreux (74 % aujourd'hui du stock de contrats individuels).

3. La revalorisation des contrats individuels d'assurance vie

La revalorisation des contrats individuels d'assurance-vie et de capitalisation a poursuivi sa baisse en 2014. Les différents indicateurs collectés par l'enquête illustrent ce mouvement.

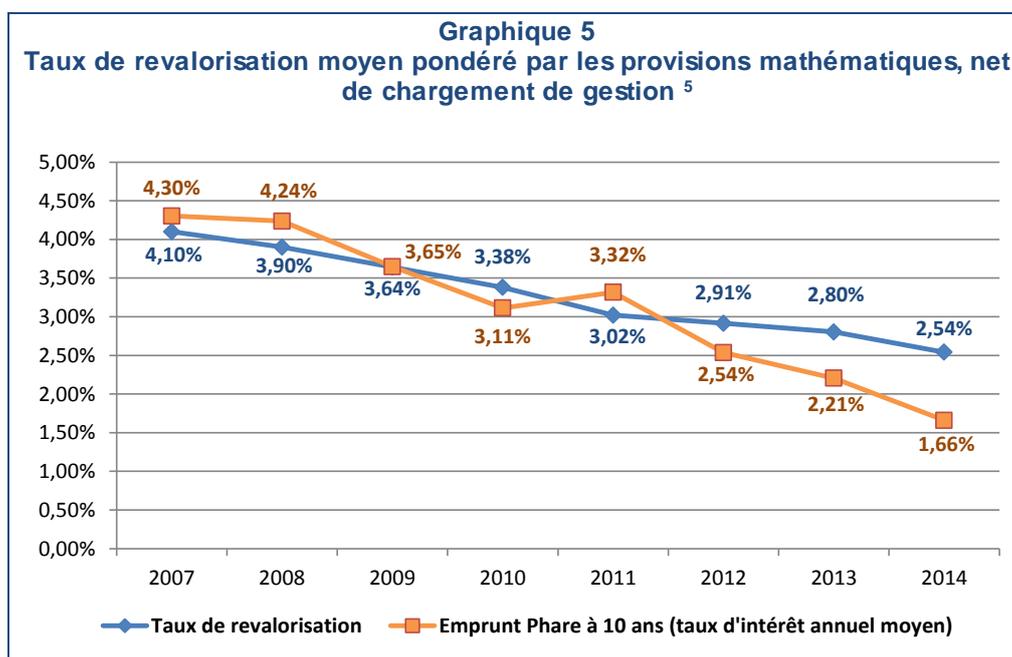
3.1. Le taux de revalorisation net moyen du marché reste orienté à la baisse

Effritement progressif de la rémunération des contrats d'assurance-vie et de capitalisation individuels

Le taux de revalorisation moyen⁴ servi aux assurés sur les fonds en euros s'élève à 2,54 % en 2014 (Cf. Graphique 5), en baisse de 26 points de base par rapport à 2013. Cette tendance baissière accompagne cette année encore la contraction des taux obligataires, arrivés à un niveau historiquement bas en 2014 (1,66 %).

De fait, cette baisse de la rémunération des contrats d'assurance-vie et de capitalisation individuels, préconisée en octobre dernier, par Christian Noyer, président de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR), aurait pu être plus importante au regard de celle des taux souverains français qui perdent près de 55 points de base en 2014.

En outre, l'écart entre le taux de l'emprunt français à 10 ans et le taux de revalorisation moyen servi par les assureurs s'est quant à lui particulièrement creusé en 2014, atteignant 88 points de base, contre 59 points en 2013.



Appliqué aux provisions mathématiques des contrats, ce taux moyen représente un flux d'environ 28 milliards d'euros en 2014, soit la somme totale attribuée aux assurés au titre de la rémunération de leurs contrats individuels en euros.

⁴ Taux de revalorisation moyen pondéré par les provisions mathématiques correspondantes, net de frais de chargement, avant prélèvements fiscaux et sociaux, soit le taux réellement servi aux assurés.

⁵ Emprunt phare français à 10 ans (taux d'intérêt annuel moyen) :

<https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/changes-et-taux/taux-indicatifs-des-bons-du-tresor-et-oat.html>

La part des contrats sur laquelle les taux baissent reste majoritaire

Le taux de revalorisation reste en baisse pour une grande majorité du marché (Cf. Tableau 1), témoignant de l'adaptation des contrats à la baisse du rendement moyen des actifs des assureurs. La part des provisions mathématiques, revalorisée à un taux inférieur à celui de l'année précédente, reste prépondérante à 90 %, contre 66 % en 2013.

Evolution du taux de revalorisation en 2014 par rapport à 2013	Encours en 2014 (en %)	Taux moyen	
		2014	2013
Baisse	90,0%	2,48%	2,78%
Stabilité	7,0%	3,27%	3,27%
Hausse	3,0%	2,73%	1,61%
Total Marché	100%	2,54%	2,78%

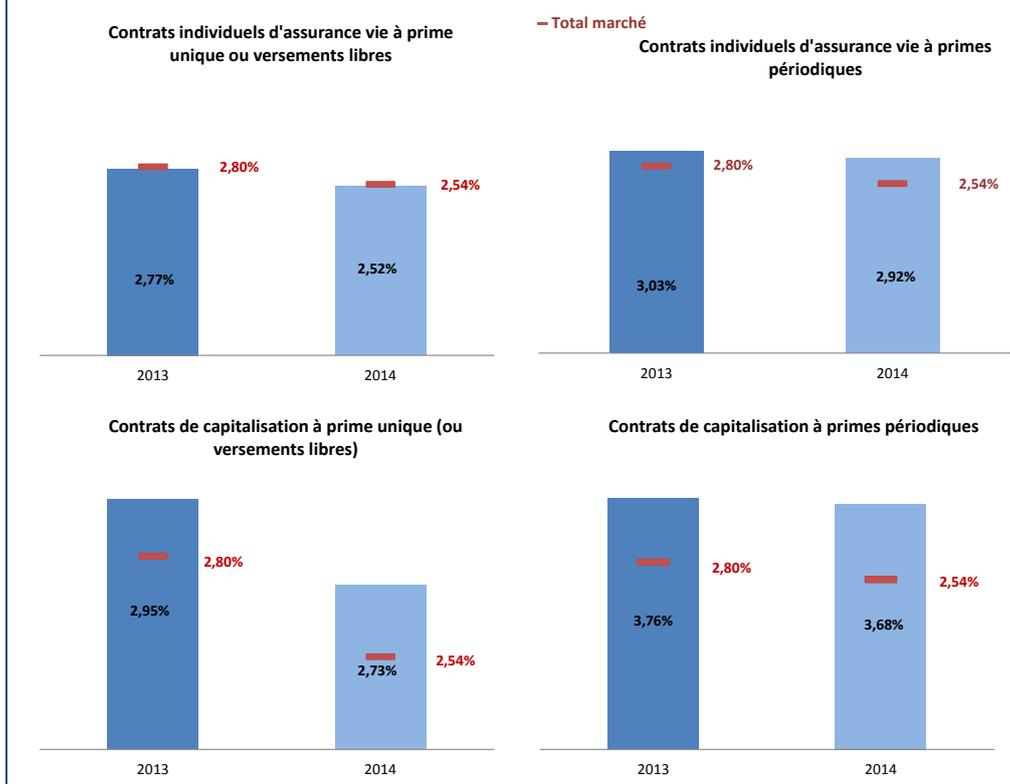
Seuls 3 % des provisions mathématiques ont enregistré un relèvement de leur taux de revalorisation net sur la même période (contre 19 % en 2013).

Enfin, 7 % des provisions mathématiques ont été revalorisées au même taux en 2013 qu'en 2014 (contre 14 % en 2013), à hauteur de 3,27 %, soit un taux significativement plus élevé que le taux moyen de l'ensemble du marché tant en 2013 qu'en 2014.

3.2. Les contrats de capitalisation plus rémunérateurs que les contrats d'assurance-vie

Les taux moyens baissent sur tous les types de contrats. Compte tenu de leur poids prépondérant en termes de provisions mathématiques, les contrats d'assurance-vie à prime unique contribuent plus fortement aux évolutions observées (Cf. Graphique 6).

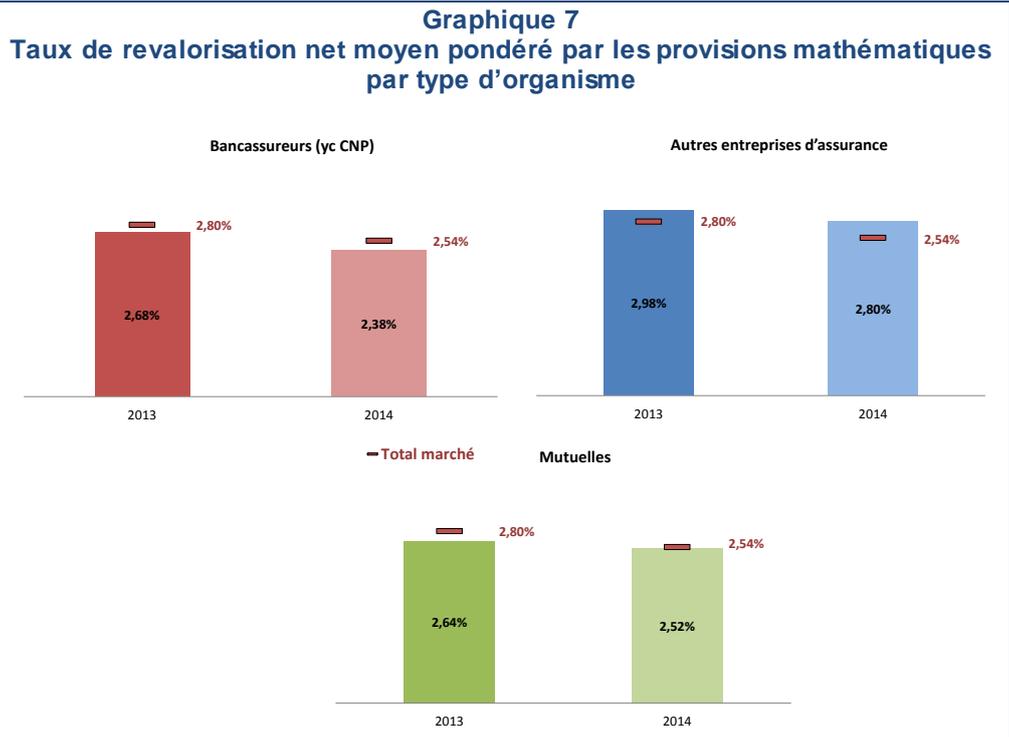
Graphique 6
Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques
par catégorie de contrat



Au sein des contrats d'assurance vie, les *contrats à primes périodiques* connaissent une revalorisation plus élevée que les *contrats à prime unique ou versements libres* en 2014 (de l'ordre de 25 points de base en moyenne). Il en va de même pour les contrats de capitalisation (avec un écart de l'ordre de 80 points de base en moyenne). Par ailleurs, le taux de revalorisation des contrats à prime périodique, qu'ils soient d'assurance vie ou de capitalisation, baisse significativement moins que le taux de revalorisation des contrats à prime unique.

3.3. Les assureurs dits traditionnels rémunèrent plus fortement les contrats en 2014

En termes de niveau, les taux servis par les entreprises d'assurance sont supérieurs aux taux moyens du marché en 2014 comme en 2013, contrairement aux autres types d'organisme (Cf. Graphique 7).

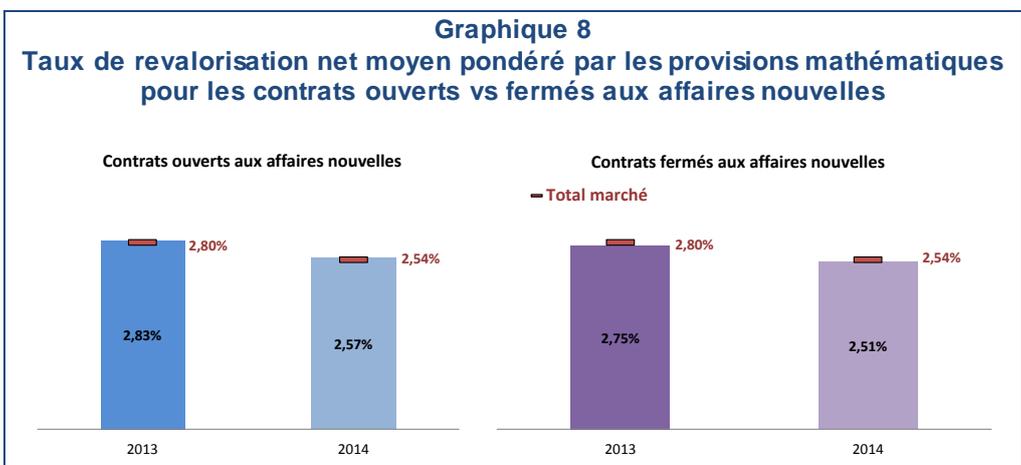


La baisse des taux de revalorisation nets entre 2013 et 2014, est plus forte chez les *bancassureurs* (30 points de base) que chez les entreprises d'assurance (18 points de base), alors même que le niveau de départ est plus faible.

3.4. Des différences peu marquées entre les contrats ouverts et fermés aux affaires nouvelles

La diminution du taux de revalorisation servi entre 2013 et 2014 aux contrats ouverts aux affaires nouvelles (-27 points de base) a été légèrement plus importante que celle appliquée aux contrats fermés (-24 points de base).

Par ailleurs, le taux moyen des contrats fermés (2,51 %) est légèrement plus faible que celui qui s'applique aux contrats ouverts (2,57 %), ce dernier étant supérieur au taux moyen du marché à 2,54 % (Cf. Graphique 8). Les différences restent néanmoins peu marquées.

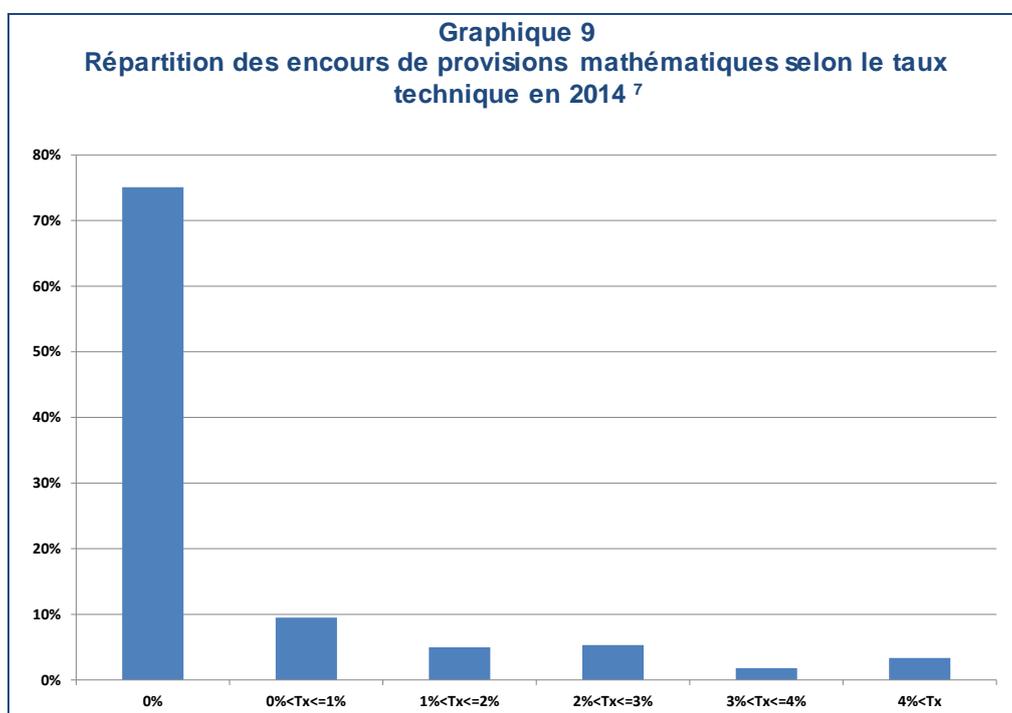


4. La contrainte de taux technique

Le taux technique⁶ déclaré sur les contrats individuels dans l'enquête revalorisation est le taux à partir duquel sont actualisés les engagements de l'assureur envers les assurés, net de prélèvements de gestion. Il est fixé au moment de la souscription et limité par la réglementation applicable à cette date (A132-1 CdA). Le taux garanti par l'assureur ne peut lui être inférieur.

4.1. Une faible contrainte des taux techniques dans un environnement de taux bas

Plus de 75 % des provisions mathématiques présentent un taux technique en 2014 égal à 0 % (Cf. Graphique 9). Par ailleurs, un taux technique inférieur ou égal à 1 % s'applique à 85 % des provisions mathématiques.



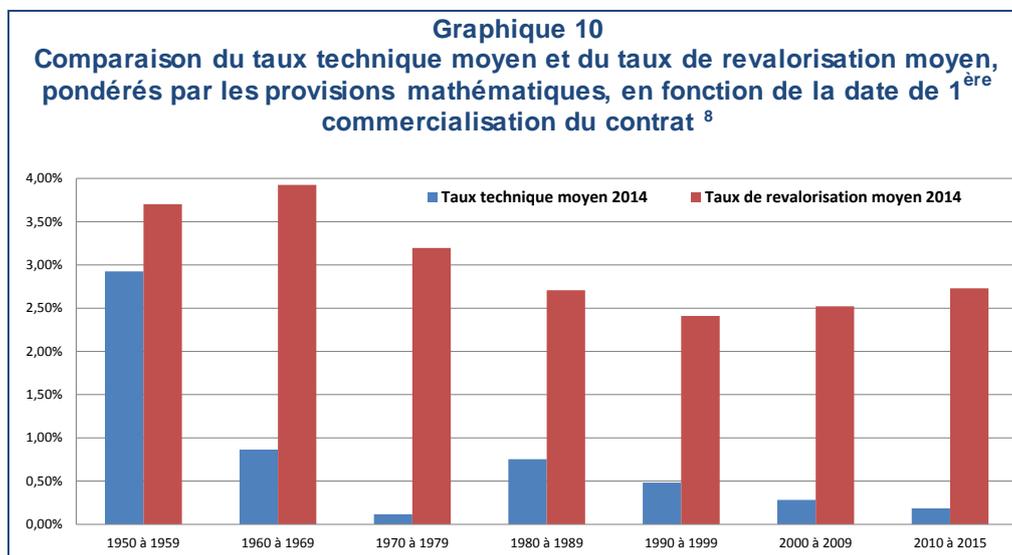
Cette faiblesse des taux techniques sur la grande majorité des contrats donne aux assureurs vie français une grande latitude dans la gestion du contexte de taux bas et leur permet d'arbitrer entre la baisse de leur profitabilité et le risque de rachat. Par ailleurs, sous le futur cadre réglementaire *Solvabilité 2*, la présence de taux garantis élevés contribue à augmenter la valeur des provisions techniques et donc à réduire les fonds propres. Il n'en demeure pas moins que même un taux technique nul permet d'offrir aux assurés une garantie du capital et peut devenir une contrainte pour l'assureur dans le contexte de taux très bas, voire négatifs sur les échéances les plus courtes, qui est celui du début de 2015.

⁶ Dans le cadre de l'enquête, on parle du taux technique net correspondant au taux technique brut déduction faite des chargements sur provisions mathématiques et autres frais.

⁷ Le Graphique 9 a été réalisée à partir des données exploitables en termes de taux technique qui représentent 98,5 % des provisions mathématiques.

4.2. La baisse progressive du taux technique compensée par une revalorisation élevée

Les rares contrats dont la revalorisation est contrainte par des taux techniques élevés sont des contrats anciens, tandis que sur les contrats les plus récents, les revalorisations restent significatives sans pour autant être contraintes par le taux technique (Cf. Graphique 10).



Les taux techniques des contrats individuels étaient assez élevés avant les années 1970, puisqu'ils dépassaient fréquemment 3,5 %, mais aujourd'hui ces contrats représentent moins de 0,5% des provisions mathématiques liées à des contrats individuels.

Depuis lors, ces taux ne dépassent jamais 1,5 %, et sont fréquemment en dessous de 0,5 % depuis les années 1990, sachant que 75 % des provisions mathématiques sont liées à des contrats individuels commercialisés sur la période 1990 - 2009. Aujourd'hui, les taux techniques sont généralement fixés à 0 %.

⁸ Lecture du Graphique 10 : en abscisse se situe la décennie de première commercialisation des contrats en portefeuille en 2014. Notons que le graphique a été réalisé à partir des données exploitables en termes de date de première commercialisation qui représentent 97 % des provisions mathématiques.

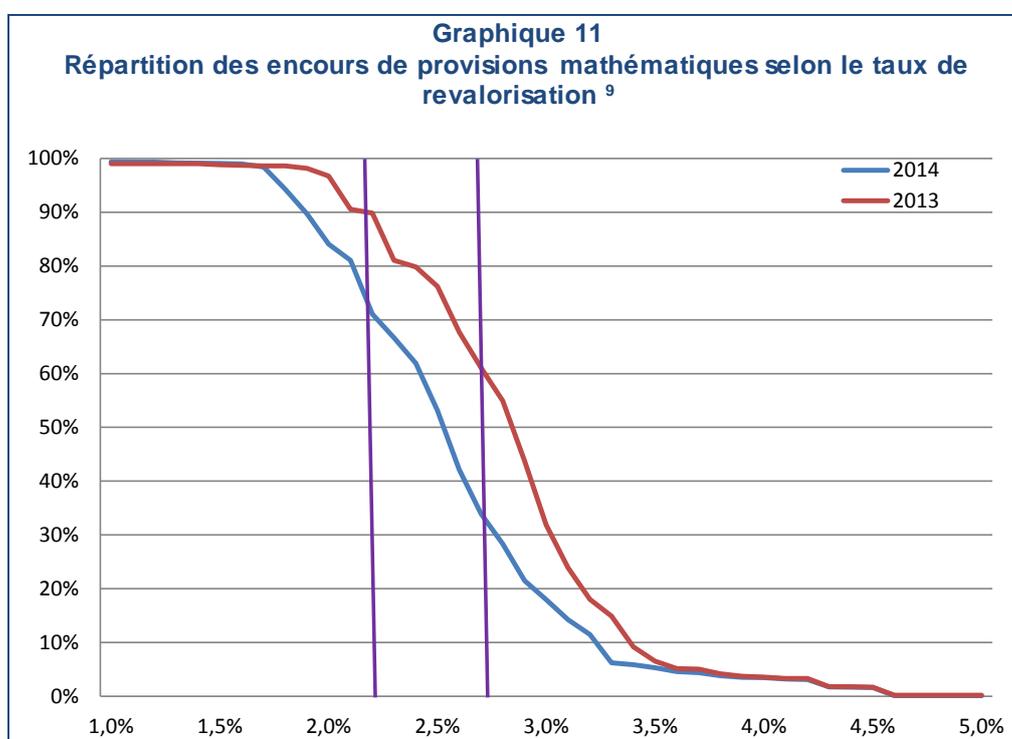
5. La structure des encours suivant le taux de revalorisation

La dispersion des taux de revalorisation sur l'ensemble du marché peut provenir de stratégies différentes entre les organismes d'assurance mais aussi d'une différenciation des taux entre les contrats au sein d'un même assureur.

5.1. Mise en évidence de seuils de revalorisation

Une analyse en termes de seuils montre que 34 % seulement des provisions mathématiques des contrats d'assurance-vie affichent un taux de revalorisation supérieur ou égal à 2,7 % en 2014. En 2013, le taux de revalorisation de 61 % de provisions mathématiques dépassait ce seuil.

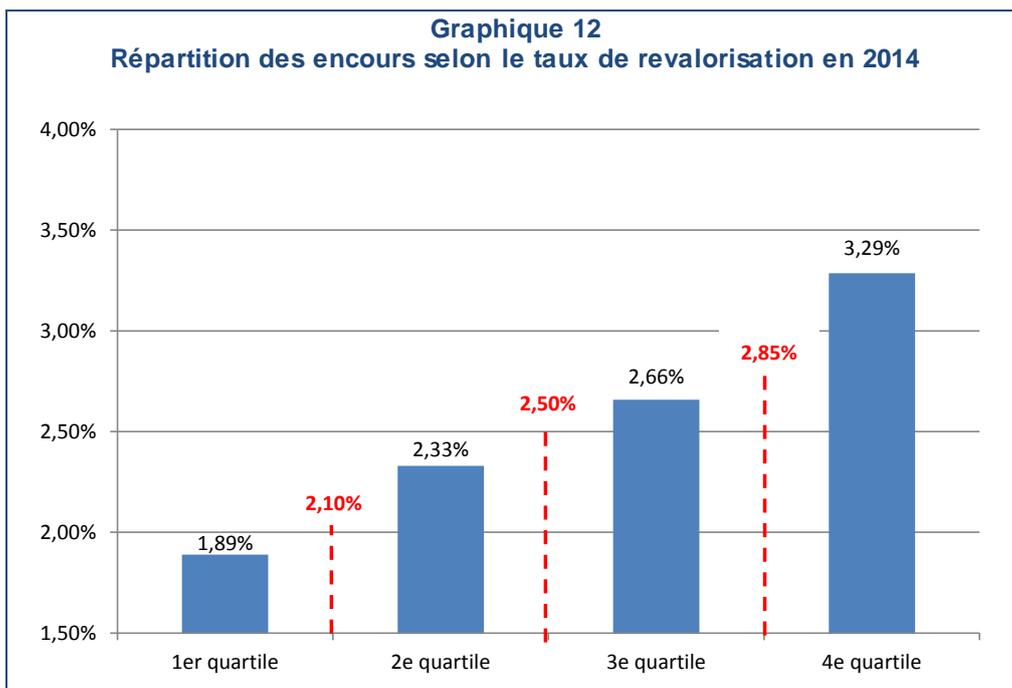
La grande majorité (71 %) des provisions mathématiques est revalorisée à un taux supérieur ou égal à 2,2 % en 2014, contre 90 % en 2013 (Cf. Graphique 11).



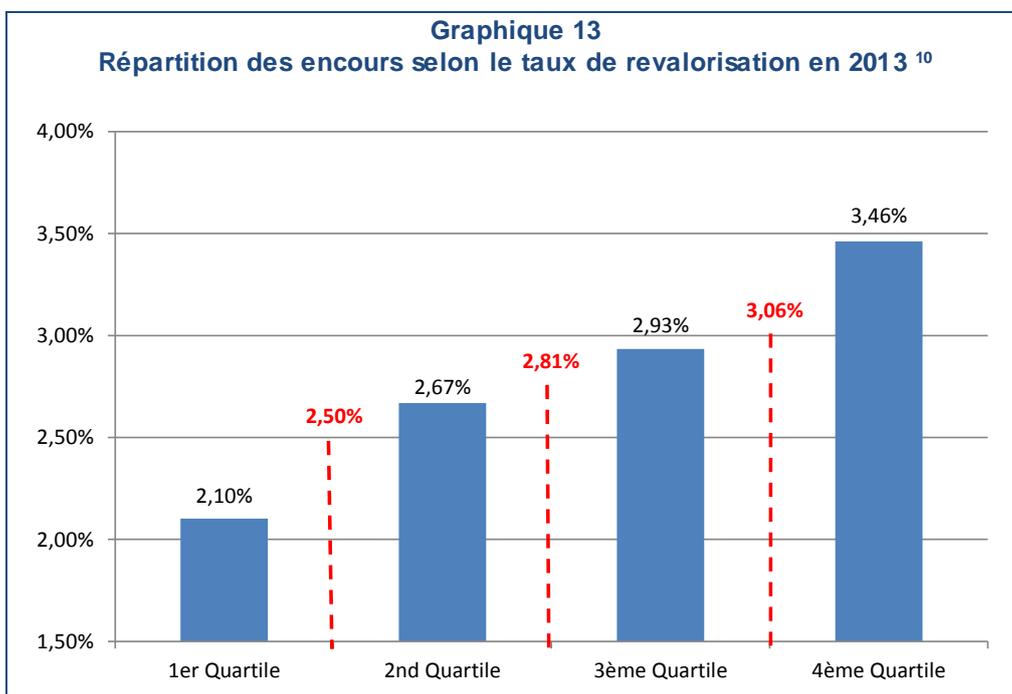
5.2. Une dispersion des taux de rendement stable d'une année sur l'autre

L'analyse de la dispersion des taux de revalorisation nets en 2014 montre que le taux médian est de 2,50 % (Cf. Graphique 12), proche du taux moyen du marché (2,54 %). Le taux moyen pondéré des 25 % des provisions mathématiques les moins rémunérées (i.e. le taux moyen du 1^{er} quartile) est de 1,89 %, alors que les 25 % de provisions les plus rémunérées le sont à un taux moyen de 3,29 %.

⁹ Aide à la lecture du graphique : abscisses = taux / ordonnées = encours



Cette configuration était similaire en 2013, puisque le taux médian était de 2,81 % (Cf. Graphique 13) pour un taux moyen de 2,80 %. Le taux moyen du 1^{er} quartile était de 2,10 % et celui du 3^{ème} quartile de 3,46 %.

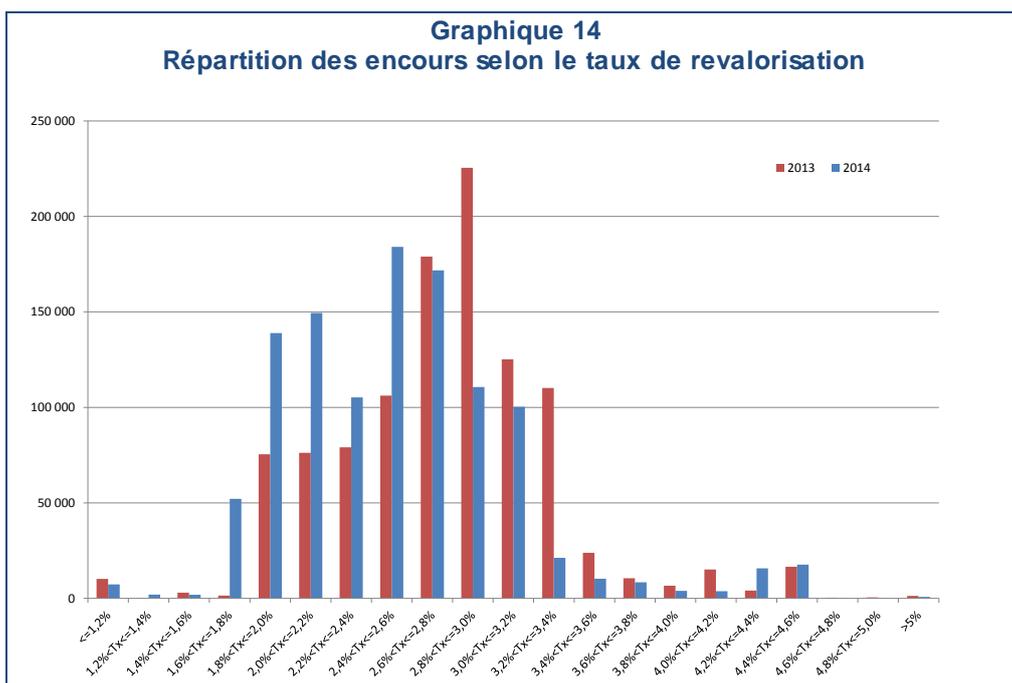


Avec un écart interquartile de 75 points de base, la dispersion des taux nets 2014 est plus importante qu'en 2013 (écart interquartile de 56 points de base).

¹⁰ Le graphique portant sur l'année 2013 diffère de celui présent dans l'étude publiée l'an dernier, du fait de l'évolution du périmètre de l'enquête en 2014, notamment : la population des organismes remettants, le nombre de contrats afférents et l'accroissement plus fort des provisions techniques correspondants à ces derniers.

5.3. Une translation de la distribution vers une revalorisation plus faible

Dans la lignée des observations faites précédemment, l'analyse des encours en fonction des différentes tranches de taux de revalorisation nets (Cf. Graphique 14) fait apparaître entre 2013 et 2014 une translation à la baisse d'environ 40 points de base de la distribution (contre une translation de 25 points de base entre 2012 et 2013). En effet, il y avait un point d'accumulation des encours sur la tranche]2,8 % ; 3,0 %] en 2013. En 2014, cette accumulation se retrouve dans la tranche]2,4 % ; 2,6 %], celle-ci se situe autour de 17 % des provisions mathématiques totales. Les encours situés dans les tranches de taux de revalorisation comprises entre 1,6 % et 2,2 % ont beaucoup progressé pendant que ceux situés dans les tranches supérieures à 3 % ont nettement diminué.



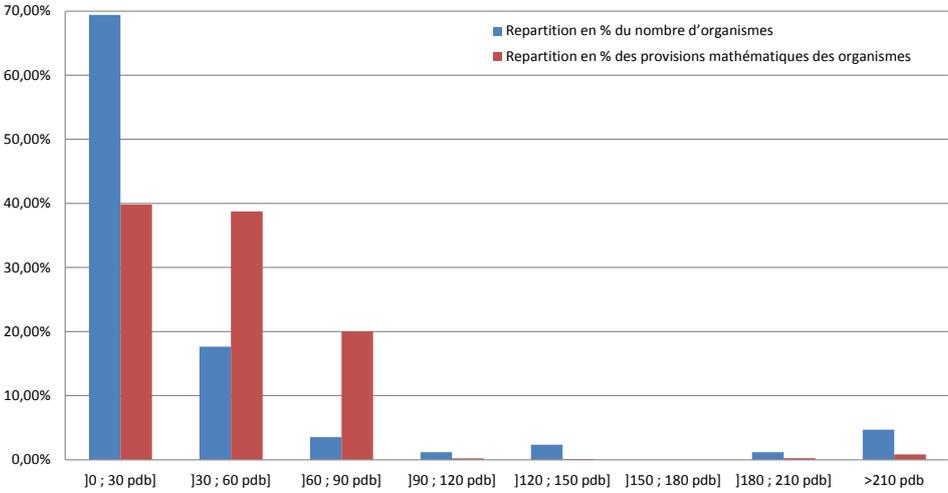
5.4. Des évolutions assez disparates des taux de revalorisation au sein des organismes

Seulement 11 % des sociétés retenues pour l'étude ont proposé un taux identique pour tous leurs contrats, ceux-ci représentant une part extrêmement marginale (0,26 %) du total des provisions mathématiques (9 % des entités pour 0,02 % des provisions mathématiques avaient adopté un taux unique en 2013). Comme en 2013, une très grande majorité des assureurs a encore effectué une différenciation des taux entre leurs différents contrats cette année. Cela peut s'expliquer notamment par des taux garantis différents à la date de première commercialisation, par l'existence de cantons, ou par des stratégies de commercialisation différenciées selon le réseau de distribution ou la clientèle cible.

La différenciation des taux au sein des organismes apparaît moindre lorsqu'on tient compte de la taille des contrats concernés. L'écart interquartile des taux de revalorisation au sein des organismes (Cf. Graphique 15) sur leurs différentes lignes de contrats est inférieur à :

- 30 points de base pour près de 70 % des assureurs de l'échantillon en 2014. Ces contrats représentent 40 % des provisions mathématiques totales en 2014, exprimant des écarts plus faibles sur les organismes de petite taille.
- Compris entre 30 et 90 points de base pour près de 21 % des assureurs, qui pèsent 59 % des provisions mathématiques.

Graphique 15
Répartition des organismes selon l'écart interquartile des taux de revalorisation



Liste des graphiques

Graphique 1	Répartition des provisions mathématiques en 2014 par type d'organisme (en %)	6
Graphique 2	Encours des contrats individuels investis en fonds Euro (en G€)	7
Graphique 3	Répartition des provisions mathématiques par catégorie de contrats individuels en 2014 (en %)	7
Graphique 4	Poids relatifs des contrats ouverts et fermés en 2014 en termes d	8
Graphique 5	Taux de revalorisation moyen pondéré par les provisions mathématiques, net de chargement de gestion	9
Graphique 6	Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques par catégorie de contrat	11
Graphique 7	Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques par type d'organisme	12
Graphique 8	Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques pour les contrats ouverts vs fermés aux affaires nouvelles	12
Graphique 9	Répartition des encours de provisions mathématiques selon le taux technique en 2014	13
Graphique 10	Comparaison du taux technique moyen et du taux de revalorisation moyen, pondérés par les provisions mathématiques, en fonction de la date de 1 ^{ère} commercialisation du contrat	14
Graphique 11	Répartition des encours de provisions mathématiques selon le taux de revalorisation	15
Graphique 12	Répartition des encours selon le taux de revalorisation en 2014	16
Graphique 13	Répartition des encours selon le taux de revalorisation en 2013	16
Graphique 14	Répartition des encours selon le taux de revalorisation	17
Graphique 15	Répartition des organismes selon l'écart interquartile des taux de revalorisation	18

Liste des tableaux

Tableau 1	Tendance de la revalorisation moyenne entre 2013 et 2014	10
-----------	--	----



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acpr.banque-france.fr